



Politique environnementale organisationnelle

Date d'adoption	21 mars 2024
Résolution numéro	24-03-095
Date d'entrée en vigueur	21 mars 2024
Date de révision	Annuellement
Direction responsable de l'application de la politique	Direction générale

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	ii
1. INTRODUCTION.....	1
2. PRINCIPES DIRECTEURS.....	1
3. OBJECTIFS.....	2
4. CHAMP D'APPLICATION.....	3
5. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS.....	4
6. ÉVALUATION ET RÉVISION DE LA POLITIQUE.....	4
7. SIGNATURES.....	4

1. INTRODUCTION

Nous ressentons de plus en plus les effets des perturbations environnementales, comme les changements climatiques, sur notre qualité de vie. Cette prise de conscience nous amène à repenser notre rapport à notre milieu de vie, que ce soit individuellement ou collectivement.

Il revient à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de repenser le mode de fonctionnement à l'interne afin de tenir compte des conséquences des gestes posés par ses employés et de leur impact sur l'environnement, que ce soit directement, dans le cadre de leurs activités, ou indirectement, par l'intermédiaire des décisions d'achats ou des services rendus aux citoyens.

Par l'adoption de cette politique, la MRC des Collines-de-l'Outaouais souhaite adopter des pratiques de travail écoresponsables et opter pour des habitudes plus écologiques et respectueuses de l'environnement. Par l'adoption de bonnes pratiques environnementales, la MRC désire réduire son empreinte écologique et répondre efficacement aux enjeux liés aux changements climatiques.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

La MRC des Collines-de-l'Outaouais souhaite se doter d'une politique environnementale interne qui respecte plusieurs principes directeurs servant de cadre de référence aux orientations et aux actions à mettre en place.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

En plus de se conformer aux lois et règlements actuels en matière d'environnement, la MRC aimerait appliquer à l'ensemble de ses activités le principe de développement durable, soit « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

ENGAGEMENT ET PARTICIPATION ACTIVE

La MRC vise à promouvoir la préservation de l'environnement en encourageant son personnel à adopter cette politique et à intégrer des préoccupations et des responsabilités liées à la gestion environnementale dans leurs tâches et responsabilités.

CONSOMMATION RESPONSABLE

Adopter la prévention, la réduction à la source de la pollution et la vigilance comme mode de gestion visant à minimiser les pressions de ses activités sur la consommation de biens et d'énergie ainsi qu'à réduire ses émissions dans l'environnement.

SENSIBILISATION ET INFORMATION

La sensibilisation à l'environnement est nécessaire pour lutter contre les changements climatiques, et pour l'amélioration de la qualité de vie. Elle permet de mieux comprendre les conséquences que les gestes posés peuvent avoir sur la qualité de notre environnement et favoriser l'engagement de chacun dans l'adoption de comportements écoresponsables. La MRC veut multiplier les occasions

d'informer, de sensibiliser et d'éduquer son personnel à la protection de l'environnement et au développement durable.

3. OBJECTIFS

Transport et déplacement

- Au Québec, plus de 43 % de nos émissions de GES proviennent des transports¹. Pour cette raison, la MRC s'engage à réduire ses émissions en encourageant les membres de son personnel à privilégier les déplacements en transport actif (marche, vélo), collectif (transport en commun) et partagé (covoiturage, autopartage).

Gestion des matières résiduelles

- Depuis plus d'une dizaine d'années, les municipalités du Québec ont doucement commencé à intégrer des collectes de troisième voie dans la structure de leur gestion des matières résiduelles. La MRC des Collines-de-l'Outaouais a la chance d'avoir ses locaux situés dans des municipalités où la collecte des matières organiques est pratiquée depuis déjà plusieurs années. Au-delà du compost, il est primordial d'adresser une saine gestion générale des déchets (recyclage, ordures ou composte) afin de diminuer la quantité de déchets ultimes que la MRC génère quotidiennement pour tendre, le plus réalistement possible, vers des décisions promouvant le « zéro déchet ».

Gestion de l'eau

- La ressource en eau est limitée en quantité et en qualité. Même si le Québec possède 3 % des réserves en eau douce renouvelable de la planète², un effort doit être fait afin de préserver cette richesse collective. La MRC s'engage à appliquer des mesures d'économie d'eau dans ses locaux administratifs en encourageant les changements de comportements et en favorisant l'achat d'équipements appropriés.

Efficacité énergétique

- Les bâtiments représentent une part importante des émissions de GES. Afin de palier à cet enjeu, la MRC s'engage à poser des gestes concrets afin améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Grâce aux actions posées, la MRC minimisera sa consommation d'énergie pour un service rendu identique. En plus d'atteindre une performance énergétique durable, la MRC tirera des bénéfices financiers et environnementaux notables.

¹ Source : [ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs](#) (avril 2023)

² Source : [ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs](#) (avril 2023)

Consommation du papier

- La production de papier est coûteuse d'un point de vue environnemental : elle entraîne consommation d'eau, production de gaz à effet de serre et rejet de substances toxiques dans les écosystèmes naturels. Dans le but de réduire son impact écologique, la MRC s'engage à adopter des mesures qui seront en faveur de la réduction de la consommation de papier, souvent tournées vers l'utilisation de nouvelles technologies.

Approvisionnement

- L'approvisionnement au sein de la MRC des Collines est un service qui a un impact environnemental à divers niveaux, et avec cette nouvelle politique, nous prévoyons une amélioration significative. Désormais, il est possible de faire des choix écologiques concernant l'origine et la sélection des produits essentiels pour les activités quotidiennes de la MRC.

Entretien extérieur

- Les principes de conservation de l'environnement commencent bien certainement sur les terrains des bureaux de la MRC. Les 4 bâtiments de la MRC ont des emplacements particuliers : les deux premiers sont érigés dans une zone urbaine, le troisième se retrouve dans un milieu plus boisé, et la quatrième longe une splendide bande riveraine. Chacun de ces endroits nécessite des soins différents et il est important de mettre en place des moyens précis afin de ne pas endommager et polluer les milieux qui bordent nos bâtiments. En plus de respecter les réglementations environnementales en vigueur, la MRC s'engage à adopter des comportements en faveur de la préservation de la nature.

Diffusion

- La protection de l'environnement est décidément un élément important dans l'actualité, et ce, depuis des années. Plusieurs congrès, forums et webinaires se déroulent chaque année afin de rassembler les professionnels intéressés à partager et réseauter sur le sujet. La MRC tient à démontrer sa capacité ainsi que sa volonté de mettre la protection de l'environnement dans ses priorités, et pour se faire, participer à des événements afin de partager sa réalité, ses enjeux et ses bons coups avec d'autres organisations.

4. CHAMP D'APPLICATION

Cette politique s'applique à tout le personnel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, ainsi qu'aux élus et aux visiteurs des locaux de la MRC.

La MRC s'engage à sensibiliser son personnel pour promouvoir une approche plus écoresponsable et ainsi améliorer continuellement sa performance environnementale.

5. RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS

Le **comité de direction de la MRC des Collines-de-l'Outaouais** approuve la politique et reçoit les bilans annuels.

La **direction générale** prend les mesures requises pour faire connaître, diffuser, réviser et respecter cette politique afin de faire connaître et reconnaître ses initiatives en matière de gestion environnementale.

Elle diffuse et rendra également accessibles les rapports annuels de suivi de la mise en œuvre de la politique qu'elle aura reçue.

Le **comité vert** met en place, prépare ou modifie la politique et la présente à la Direction générale et au Conseil de la MRC. Il travaille à la mise en œuvre des actions prévues par la politique, réalise et présente les bilans annuels.

Les **membres du personnel** collaborent à la mise en place et à l'intégration de la politique, et ce, dans le cadre de l'exercice de leur fonction. Ils font part de leurs commentaires quant à l'amélioration des pratiques de gestion environnementale au comité vert.

6. ÉVALUATION ET RÉVISION DE LA POLITIQUE

Cette politique sera régulièrement évaluée pour garantir son efficacité et son adaptation aux besoins changeants de la MRC des Collines de l'Outaouais. La politique environnementale sera révisée et approuvée annuellement par le Comité de direction de la MRC.

7. SIGNATURES



Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier

22 mars 2024

Date